

## Conduite automobile et santé : Non au fichage médical ! Oui à la responsabilisation !

Paris - 15 décembre 2008. L'Association Française des Diabétiques s'indigne de la campagne médiatique de l'Ordre national des médecins visant à instituer un contrôle de l'aptitude médicale à la conduite automobile. Evaluant à un million les personnes potentiellement dangereuses au volant, l'Ordre propose la mise en place d'un dispositif impliquant le patient, le médecin et un contrôle préfectoral. Déclaration de chaque automobiliste tous les 5 ans, puis tous les 2 ans à partir de 50 ans, contrôle médical, fichage..., la procédure est contraignante, coûteuse, problématique dans son application et dangereuse pour les libertés publiques.

L'initiative de l'Ordre national des médecins comprend un questionnaire médical rempli par le patient qui l'adresserait ensuite à son médecin. « Ce dernier déciderait de l'envoyer ou non en consultation auprès d'un collège de médecins dans les préfetures, qui se prononceraient sur l'aptitude ou non à la conduite. » (Le Figaro, 10/12/2008). André Deseur, vice-président de la section *Exercice professionnel* au sein de l'institution, précise qu'« en cas de fausses déclarations du patient, les conséquences seraient lourdes sur le plan pénal et du côté des assurances. »

L'AFD s'étonne que l'Ordre national des médecins diffuse ce type d'information sans aucun échange préalable avec les associations de patients. Il déclare par ailleurs vouloir soumettre son projet au vote du Parlement. Dans son splendide isolement, l'Ordre s'arroge ici le droit de décréter une norme sociale. Quand l'Ordre national des médecins comprendra-t-il enfin que les usagers de la santé et l'ensemble des citoyens ont leur mot à dire sur les questions touchant leur santé ?

La question soulevée est complexe et délicate. Elle mérite assurément une large réflexion et un débat public et contradictoire. L'AFD connaît les risques que certaines personnes font courir à elles-mêmes et aux autres en conduisant malgré leurs problèmes de santé.

L'Ordre avance le chiffre de 1 million de personnes inaptes à la conduite du fait de leur âge ou de leur état de santé. Mais combien parmi elles possèdent un véhicule ? Combien prennent toujours le volant ? Rappelons que la capacité de vision, de concentration, la maîtrise motrice peuvent varier considérablement d'une personne à l'autre, de même âge ou atteinte de pathologie équivalente. Une personne jeune, en bonne santé, peut voir ses facultés altérées, sous l'effet du surmenage ou d'un état grippal. Sans parler des distraits... Où commence la notion de risque ? Où s'arrête le contrôle ? Les personnes âgées et les malades sont stigmatisés. Présentés a priori comme des dangers publics, des criminels potentiels. La sécurité justifie-t-elle un énième fichage discriminatoire ?

Sans doute pouvons-nous comprendre les motivations de la corporation médicale. Elle cherche ici à se préserver du risque d'être mis en cause, si d'aventure un accident de circulation survenait à un patient inapte à la conduite, sortant d'une consultation. Mais, la volonté de se protéger d'éventuels risques professionnels justifie-t-elle de porter atteintes aux libertés individuelles ?

L'AFD refuse les dispositifs lourds, coûteux, inadaptés et liberticides. L'AFD appelle à la discussion, à l'information, à la responsabilisation. L'AFD défend les personnes dans leur singularité, leur capacité de réflexion et d'autonomie.

**Renseignements : 01 40 09 24 25 / email [afd@afd.asso.fr](mailto:afd@afd.asso.fr)**

**Plus d'infos sur notre site Internet : [www.afd.asso.fr](http://www.afd.asso.fr)**

**Contact presse : Delphine Dorier- 01 40 09 68 57- [d.dorier@afd.asso.fr](mailto:d.dorier@afd.asso.fr)**

Créée en 1938 et reconnue d'utilité publique en 1976, l'AFD est l'association des patients atteints de diabète en France. Elle accompagne, défend et informe les personnes diabétiques. L'AFD est une fédération de 127 associations locales qui regroupent plus de 130 000 membres et bénéficie d'une légitimité reconnue auprès des pouvoirs publics, des professionnels de santé et des laboratoires pharmaceutiques. AFD - 88 rue de la Roquette, 75544 - Paris cedex 11 - 01 40 09 24 25

